



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

**Objet: Appel aux candidatures pour une vacance de poste additionnelle d'un titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale devant être nommé lors de la 26ième session du Conseil des droits de l'homme (10-27 juin 2014)**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme, et, à l'honneur de les informer que une vacance de poste additionnelle d'un titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale est à pourvoir lors de la vingt-sixième session du Conseil des droits de l'homme (qui se tiendra du 10 au 27 juin 2014):

- *Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux*

Les candidatures individuelles, incluant une lettre de motivation, pour le poste ci-dessus doivent être soumises au plus tard **le mercredi 4 juin 2014 (minuit GMT)** via la procédure de demande en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire au format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts, et le système pour présenter une candidature en ligne sont disponibles sur le lien électronique suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique: [hrcspecialprocedures@ohchr.org](mailto:hrcspecialprocedures@ohchr.org) ou par fax: + 41 22 917 9011.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 12 mai 2014